

DOSSIER DE PRESSE
CONFERENCE DE PRESSE
VENDREDI 13 JANVIER 2012 11h00 à CREM
LANCEMENT CAMPAGNE ACTION INNOCENCE MONACO

Après la campagne choc du « Masque » réalisée par l'agence AIR pour Action Innocence France en 2006 sur laquelle nous avons longuement surfé en reprenant le message « **On se sait jamais qui est derrière l'écran** », celle de 2008 qui s'adressait directement aux parents avec le message « **C'est dans sa chambre que votre enfant fait les pire rencontres** », Action Innocence Monaco a souhaité créer sa propre campagne de communication en s'adressant cette fois directement aux adolescents et en axant cette campagne sur l'une des dérives de plus en plus répandues ces 2 dernières années.

Cette campagne de communication s'intitule « **Mettons des limites à l'illimité** », elle sera présentée à la presse le vendredi 13 janvier 2012 puis sera relayée en affichage ville et abri bus à partir du Lundi 16 janvier 2012 et sur les autobus de la CAM dès mercredi 18 janvier 2012 et ce pour 2 semaines consécutives.

En plein débat sur le droit à l'oubli numérique, ACTION INNOCENCE MONACO acteur majeur de la prévention des dangers d'internet souhaite rappeler aux adolescents qu'ils sont responsables de leur image et de leur e-réputation en lançant cette nouvelle campagne de prévention.

Cette campagne de sensibilisation est née d'un CONSTAT selon lequel les enfants quel que soit leur âge n'ont aucune conscience de la portée de leurs actes sur internet et de la pérennité de ces derniers. Nous avons été confrontés à une nouvelle forme de violence plus sournoise que la violence physique à savoir la diffusion de photos dégradantes pour les victimes de ces faits. Il convient de préciser que parfois la victime se met elle-même volontairement en scène nue sans avoir conscience, d'une part, que ses photos vont circuler à travers le monde et d'autre part, qu'elles ne disparaîtront jamais de la toile. Il est important que l'enfant prenne conscience qu'à partir du moment où il envoie ou accepte qu'on envoie une photo de lui sur net il perd alors totalement le contrôle de son image et que cette dernière pourra le poursuivre pendant des années.

Par cette campagne notre association affirme sa volonté :

- 1) De poursuivre la mise en place d'un code de bonne conduite sur le net pour les adolescents ;
- 2) D'alerter les adolescents contre le sexting : pratique qui consiste à envoyer via le téléphone portable des photos ou vidéos pornographiques où les adolescents se mettent en scène ou se vengent de leur ex petits amis en les diffusant ;
- 3) De lutter contre la banalisation de ces comportements : se mettre en scène et diffuser des photos pornographiques n'est pas une technique de drague acceptable ;
- 4) De les informer que le sexting est puni par la loi (article 26 chiffre 3 et 294-3 alinéa 2 du Code Pénal monégasque amende de 9000 à 18000 euros et prison de 3 à 5 ans).

ACTION INNOCENCE est une ONG d'intérêt général fondée en 1999 en Suisse par Valérie Wertheimer, Présidente-fondatrice. Elle a vu le jour en Principauté de Monaco en 2002 sous la Présidence de Louissette Lévy-Soussan Azzoaglio. Sa mission est de contribuer à préserver la dignité et l'intégrité des enfants sur Internet.

Créée aux débuts d'Internet, pour lutter contre la pédopornographie, ACTION INNOCENCE évolue en permanence, à l'image de ce média, de ses usages et des nouveaux risques encourus par les jeunes internautes.

ACTION INNOCENCE, c'est aussi :

- **un module de prévention destiné uniquement aux entreprises** : nous savons tous qu'enfants et parents dévoilent de plus en plus sur Internet leur vie privée, leurs goûts, leurs occupations et leurs comportements. Ils révèlent leur vie privée tant par les traces qu'ils laissent lors de leurs navigations que par les informations qu'ils publient eux-mêmes sur les sites des réseaux sociaux.

Aujourd'hui se pose la question de savoir dans quelle mesure risque-t-on d'être rattrapés par ce que nous mettons en ligne en toute naïveté des années plus tôt? Est-il possible de conjuguer mémoire numérique et maîtrise de son image?

Face à ces questions, on invoque désormais de plus en plus souvent un « droit à l'oubli numérique » et notre association se doit d'informer les internautes du non respect de droit. Si pour l'internaute lambda, on devrait voir aboutir dans les prochains mois une charte d'engagements collectifs des professionnels du web visant à renforcer le respect de la vie privée sur Internet et d'y garantir la confiance de chacun tout en informant mieux l'internaute de ses droits et faciliter les recours pour les faire valoir ; il n'en est pas de même pour le Chef d'entreprise.

Notre association précurseur dans ce domaine a décidé de créer un module spécialisé intitulé « **La cybercriminalité et le Chef d'entreprise face au risque numérique** ». Ce module sensibilise l'entreprise à son e-réputation mais est aussi un retour d'expérience sur les erreurs et négligences qui peuvent constituer un risque pour l'entreprise et mettre à mal son système d'information. Que faire en cas de dénigrement sur les réseaux sociaux, les droits et les devoirs des employés/employeurs concernant l'utilisation privée d'Internet, le téléchargement illicite et la responsabilité employés/employeurs mais aussi comment protéger l'entreprise de l'extérieur? Quels sont les risques autour de la messagerie d'entreprise et de l'utilisation des smartphones en entreprise ?

L'objet est de véritablement sensibiliser l'entreprise à la cybercriminalité, de faire des retours d'expérience sur des cas réels et de proposer des solutions pour que ce genre de problème n'entre pas dans l'entreprise qui est sensibilisée. Ce module a déjà été présenté dans d'importantes structures Parisiennes qui en ont non seulement tiré un gain de productivité substantiel mais également se sont rendues compte qu'elles n'étaient pas du tout à l'abri des problèmes de cybercriminalité et n'avaient pas de réponse à cette problématique dans leurs procédures internes.

- la prévention dans les établissements scolaires

Grâce à l'investissement total de l'Education Nationale Monégasque, Action Innocence sensibilise chaque année sur la Principauté environ 3000 enfants (du CE2 jusqu'à la 3ème) aux dangers et dérives d'internet. Durant ces sessions, les psychologues informent les enfants des réels dangers d'internet (mauvaises rencontres, utilisation détournée de la webcam, non respect de soi et de l'autre, diffusion de photos sans accord des parents, etc.), leur prodiguent des conseils et les informent des peines pénales encourues s'ils sont auteur des faits.

Les déviances constatées durant l'année de prévention 2010-2011 ont été la diffusion entre ados de photos compromettantes, quelques rares cas de happy slapping (bagarre entre collégiens filmée puis mise en ligne sur internet via Facebook et You tube), du harcèlement scolaire (envoi de SMS et/ou mise en ligne sur internet de commentaires négatifs sur un élève, un professeur,...).

Des réunions d'informations pour les parents sont organisées chaque année. Pour 2012, la première s'est tenue le jeudi 12 janvier 2012 à 18h00 pour les parents de l'école, collège et lycée de FANB. Une autre réunion sera organisée très prochainement pour les parents des écoles primaires et du collège Charles III.

- la lutte contre le trafic de fichiers pédopornographiques

Depuis la création de l'association, Action Innocence entretient une étroite collaboration avec la Sûreté Publique de Monaco ce qui a permis à cette dernière de recevoir le Prix Francopol 2010 pour la récompenser de sa lutte contre la cybercriminalité. Notre association travaille également avec les services de police et de gendarmerie en Europe.

- des outils pédagogiques tels que la parution récente du Netcode : Le netcode définit les règles à respecter pour surfer en toute responsabilité, prudence et citoyenneté. Harcèlement, humiliation, pornographie, mauvaises rencontres, protection de son image et respect de celle des autres... autant de sujets abordés pour que les adolescents profitent pleinement des nouvelles technologies sans danger.

Le netcode c'est le comportement à adopter pour être un internaute responsable. Il invite les adolescents à se poser les bonnes questions, à développer leur sens critique et leur rappelle que sur le Net, ils ont des droits et des devoirs. Sous forme de BD, ce petit livret peut être le point de départ d'une discussion parents/ados.

D'autres outils pédagogiques tels que le guide de sécurisation de facebook, les dossiers parents, des jeux pour les enfants, des spots de prévention... à consulter directement sur le site de l'association www.actioninnocence.org

Pour plus d'informations www.actioninnocence.org ou
Contacter Caroline SAINT MARC au 97 77 51 11 ou
par email monaco@actioninnocence.org